



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21147853

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

09 DEC. 2021

DU DROIT WALLON

Greffé

N° d'entreprise : **0406 451 378**

Nom

(en entier) : **SCUBAPRO EUROPE BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **drève Richelle 161 bte 48 à 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : démission - renouvellement mandat

Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale

La présente assemblée générale de la société s'est tenue en ce 05/10/2021 en visio conférence.

1.BUREAU

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur GUNTILISBERGER.

2.COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents les actionnaires indiqués à la liste des présences jointe en annexe, signée par chacun d'eux avant l'ouverture de la séance.

3.EXPOSE

3.1 La présente assemblée a pour ordre du jour :

1.Démission

2.Précision quant au mandat de Monsieur Donald SESTERHENN

3.Nomination d'un commissaire

4.Mandat de procuration

6.DELIBERATIONS

•Par un vote distinct et à l'unanimité, l'assemblée générale a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Rudi MENSAERT à la date du 08/01/2021. Il lui est donné entière décharge quant au mandat écoulé.

•Par un vote distinct et à l'unanimité, l'assemblée générale confirme que le mandat de Monsieur Donald SESTERHENN se terminant après l'assemblée ordinaire de 2020 n'a pas été renouvelé. Il lui a été donné entière décharge quant au mandat écoulé.

•Par un vote distinct et à l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat du commissaire de la srl Bruno VANDENBOSCH & C° dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Jeanne, 35 Bte 13 et représentée par son administrateur, Monsieur Bruno Van Den Bosch. Sa rémunération a été fixée de commun accord à 1.750,00 EUR par an. Son mandat prend cours à partir du 01/10/2020 et prendra fin après l'assemblée ordinaire de 2023.

L'assemblée confère tous pouvoirs à ODB & ASSOCIES SA, représentée par Madame Valérie De Bruyn, dont les bureaux sont établis à 1410 Waterloo, drève Richelle 161 N boîte 48 (TVA 0830.249.724), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

7.CLÔTURE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal, lequel est ensuite signé par les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 19 heures.

Roger GUNTILISBERGER
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).